

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 4

Artikel: Anciens usages
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . 4 fr. 50
 six mois . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteum vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
 2^{me} et 3^{me} séries.
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Anciens usages.

A la suite de l'article que nous avons publié sur l'ancien usage vaudois de boire *au nom de mariage*, nous avons reçu une communication donnant de nouveaux détails à ce sujet et mentionnant une autre coutume, celle de « recevoir et de donner au nom de mariage, » qui s'est perpétuée dans le Pays-de-Vaud, malgré une loi prohibitive. Nous nous empressons donc de mettre sous les yeux de nos lecteurs ces extraits d'un riche portefeuille, que nous serions heureux de voir s'ouvrir quelques fois pour nous.

1708. — L'on a fait convenir, par devant le vénérable Consistoire de Savigny, Jaques-Louis D... et Judith M..., pour s'estre promis mariage l'un avec l'autre, ce qu'ils ont advoué et dit avoir heu quelques paroles ensemble de ce fait, mais ne se vouloir prendre en mariage présentement. Cependant la dite Judith, en après, a confessé avoir receu un écu blanc, en leur grange, *au nom de mariage*, mais il n'y avait aucun témoin ; et le dit D... s'est déclaré lui avoir donné deux écus blancs. Jaques-Louis D... demande pour se marier terme jusques après vendanges ; à ce défaut, il dit vouloir rompre les dites promesses. La vénérable Chambre ne croit pas pouvoir accorder ce terme et en réfère à M. le baillif.

1728. — Jacqueline D..., interrogée au sujet des fréquentations qui existent entre elle et Jean-Marc D..., répond qu'il est vray qu'ils ont des promesses ensemble, et quelle prétend épouser D..., avec lequel elle a *beu au nom de mariage*. Elle explique que l'an passé, au Chalet-à-Gobet, le dit Jean-Marc D... l'invita à boire avec lui *au nom de mariage* : ayant mêlé leur vin, ils beurent en présence de leurs parents. Jean-Marc D..., au contraire, nie de « l'avoir promise » et ajoute que « le temps passé n'est plus. »

1733. Juillet. — Honnête Marguerite D. C. s'oppose à la publication des annonces de mariage de Pierre M... avec une fille M..., en invoquant la foy des promesses de mariage qui lui ont été faites à elle-même. Pour procurer la vuidange du cas, le Consistoire de Savigny entend des témoins.

Jean-Pierre P... déclare, par son serment, qu'étant à la maison de ville de Cully avec sa femme, il vit que le sieur Pierre M... et la dite Marguerite D. C. beurent *au nom de mariage* après que le dit Pierre eut mellé le vin dans deux verres.

Jean-Pierre O..., par son serment prêté, déclare qu'il est vray que le dit M... et la dite D. C. beurent ensemble au nom de mariage, le jour de la foire de Cully. Il ajoute que Pierre M... ayant tiré son chapeau, mella le vin et qu'ils beurent dans deux verres. Pierre M... invita ensuite le témoin et son frère à se souvenir de ce qu'ils avaient vu. Elie O... déclare aussi que les dits Pierre M... et Marguerite D. C. beurent au nom de mariage. Pierre M..., après avoir mellé le vin, pria l'assistance, chapeau tiré, de s'en souvenir.

Voyage de noces.

C'était en 1862. Un vol considérable de diamants venait d'avoir lieu chez un des grands joailliers de Paris. Aussitôt le télégraphe joua dans toutes les directions. La police des villes frontières avait été mise sur pied et les postes de douaniers chargés de l'inspection des bagages avaient été renforcés.

Un train express filait à toute vitesse vers Bruxelles. Dans un compartiment réservé des premières se trouvaient deux jeunes époux, Stephan et Marthe, qui avaient été unis le même jour, et qui s'étaient empressés de fuir les regards des curieux, en allant passer à l'étranger le premier mois de leur union.

Donc, après le diner officiel, auquel assistaient les grands parents et les

amis, et avant le bal qui se préparait dans tout son luxe, Stephan était parti, sans mot dire, avec sa femme.

Les familles des deux époux étaient très riches, et les cadeaux avaient abondé. La jeune femme n'ayant pas eu le temps d'admirer tous ses joyaux, grillait de les admirer tout à son aise pendant le voyage. Les premiers instants, en chemin de fer, se passèrent en petites caresses innocentes ; mais Marthe avait les yeux fixés sur un coffret d'ébène rehaussé d'argent et incrusté de nacre chatoyante... On ouvrit le coffret, et la jeune femme, avec une joie enfantine, se mit à étailler sur les coussins du wagon le plus en lumière, toute une série de bijoux. A travers le globe de cristal épais qui l'entourait, la lampe fixée au ciel du wagon ne tamisait qu'une lumière incertaine et vacillante ; mais bientôt le compartiment fut inondé de lueurs chatoyantes, d'étincelles multicolores, d'éclairs éblouissants.

A la vue de toutes ces richesses, la jeune femme battit des mains. Elle aurait bien désiré se parer de tous ses joyaux à la fois, mais ayant oublié d'emporter un miroir, qui lui permit de juger de l'effet, elle fut fort désappointée de ne point avoir sous la main cet indispensable objet de toilette. Son embarras ne fut cependant pas de longue durée ; la curiosité des femmes est ingénieuse. Elle fit asseoir son mari devant elle, et commença de le parer de tous ses colliers. Stephan se prêta à ses caprices, et pour lui épargner la fatigue de tendre les bras vers lui, il se mit à genoux, et elle continua de l'orner. Plusieurs broches furent fixées à sa cravate, à son gilet et dans les plis de sa chemise. Les petits peignes d'écaillle à la tête de saphir s'implantèrent dans sa chevelure. Beaucoup de bijoux furent condamnés à rester dans leurs écrins faute de place.

Tout à coup un employé cria : « Valenciennes ! » Au milieu de ces petites folies, le temps avait passé bien vite ; quelques minutes encore et l'on arrivait à la frontière. Il fallut s'empresser de remettre dans